

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 14 décembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETICHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme HACALA à Mme d'ELBEE
Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Médailles d'Honneur Régionales, Départementales et Communales - Gratifications

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'à l'occasion de la mise en place des médailles d'honneur Régionales, Départementales et Communales, le Conseil Municipal avait voté en 2000 le principe d'une gratification comme suit :

| | | |
|--------------------------------|----------------------------|---------------|
| 1000 frs pour l'échelon OR | 38 ans de services publics | soit 152.45 € |
| 800 frs pour l'échelon VERMEIL | 30 ans de services publics | soit 121.96 € |
| 500 frs pour l'échelon ARGENT | 20 ans de services publics | soit 76.22 € |

Après avis favorable de la Commissions des Finances du 4 décembre 2009, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote les gratifications suivantes :

160 € pour l'échelon OR
130 € pour l'échelon VERMEIL
80 € pour l'échelon ARGENT

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :